

Commission des Compétitions

Séniors & Jeunes

REUNION DU 12/10/21

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Guy ROUXEL, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Thomas BUSSIERE, Fabrice OREGLIA

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Enregistrement des résultats et vérification des classements
- Questions diverses

CORRESPONDANCE

FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE : du 10/10/21, demandant à jouer le match de Coupe du Roussillon Séniors FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE / FC LE BOULOU SJPC le Samedi 16/10/21 à 20h30. Avis favorable sous réserve de l'accord de la CDTIS (contrôle éclairage le 14/10/21).

RC PERPIGNAN SUD : du 11/10/21, demandant à jouer le match de Coupe du Roussillon Séniors du dimanche 17/10/21 FC PERPIGNAN SUD / SALANCA FC à 18h00. Vu l'accord écrit du club adverse : horaire validé.

MATCHES REMIS OU AVANCES

FC BECE VALLEE DE L'AGLY : du 07/10/21, demandant le report du match D4 FC BAHOPÉZILLA 2 / FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2 du 07/11/21 au 14/11/21 (accord du club adverse joint). Report validé.

FC ALBERES-ARGELES : du 11/10/21, demandant le report du match de Coupe du Roussillon Séniors FC LE SOLER / FC ALBERES-ARGELES du 17/10/21, en raison de la participation de son équipe en Coupe de France. Report validé (Art. 3 CR Séniors).

FC LE BOULOU SJPC : du 11/10/21, demandant à jouer le match D1 FC LE BOULOU SJPC / FC BECE VALLEE DE L'AGLY le Samedi 06/11/21 à 20h30 et le match D4 FC LE BOULOU SJPC 2 / AJ BAS VERNET à 18h30 en ouverture (accord des clubs adverses joint - éclairage homologué). Demande validée.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

USEPMM : du 12/10/21, demandant le report du match de Coupe du Roussillon Séniors FC FC CERDAGNE / USEPMM du 17/10/21, en raison de la participation de son équipe en Coupe de France. Report validé (Art. 3 CR Séniors).

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI